

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 28 avril 2026 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Dubé Sylvette	Major Marie-Andrée
Bilodeau Cynthia	Filiatrault, Gyslaine	Malouin Claudine
Bourgon Julie	Gabriele Karine	Ménard Julie
Brazeau Marie-Ève	Gariépy Isabelle	Pilon Karine
Brossoit Kathleen	Gaudreau Mélanie	Plourde Véronique
Chagnon Julie	Gauthier Evelyne	Rinfret-Lemire Estelle
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Amélie	Schimek Christina
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lapointe Katia	Small Beth
Desjardins Sabrina	Lefebvre Andrée-Ève	Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2026 ET SUIVIS.....	1
3. SONDAGE : MOYENS DE COMMUNICATION	2
4. CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE : SUIVI DE L'EXPÉRIENCE PAR VÉRONIQUE PLOURDE.....	3
5. PROMOTION DES ÉLÈVES SANS LES ACQUIS – RÉSULTATS DU SONDAGE	3
6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MAI 2026 : DÉTAILS (INSCRIPTIONS PAR ZOOM ET DÉLAI – VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES ET LOGISTIQUE)	3
7. MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	3
8. CHANTIER ÉDUCATION (2 ^E VOLET).....	3
9. DÉCLENCHEMENT DE LA CLAUSE IPC	4
10. MUTATIONS.....	4
11. COMITÉ SST PRIMAIRE.....	4
12. COMITÉ ACTES.....	4
13. VARIA.....	5
14. QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Christina Schimek :

- A2526-CD-DEC-40** **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes :
- Le point 8 devient Chantier éducation (2^e volet);
 - Ajout des points 2.4 Épreuves du ministère et 2.5 Modifications aux horaires de l'école.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2026 ET SUIVIS

Proposé par Cynthia Bilodeau,
Appuyé par Julie Ménard :

- A2526-CD-DEC-41** **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 24 mars 2026 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Coupure de traitement lors d'une absence

Des précisions sont apportées sur la clause 8-5.02 A) ii).

Une infolettre est à venir sur la coupure de traitement en lien avec la tâche.

Karine Pilon, personne déléguée à l'école des Orioles, Karine Gabriele et Sylvette Dubé, personnes déléguées à l'école des Légendes sont arrivées à 16 h 5 (formation de mentors).

2.2. Obligation de fréquentation scolaire au préscolaire

Le syndicat a fait les vérifications nécessaires : la fréquentation scolaire est obligatoire dès qu'un élève est inscrit à la maternelle.

2.3. Campagne Mettons un X sur la violence en milieu scolaire

Le syndicat a encouru une dépense de près de mille dollars (1 000 \$) pour l'achat d'épinglettes à l'effigie du X mauve. Il rappelle aux personnes déléguées de porter le X mauve et de faire un rappel à tous les enseignants afin de le rendre visible. Les personnes déléguées ayant des surplus sont priées de les acheminer au syndicat afin qu'il puisse les redistribuer aux membres qui en veulent. De plus, il est suggéré de conserver les épinglettes pour la semaine de prévention de la violence qui reviendra annuellement.

2.4. Épreuves du ministère

L'information concernant les droits de reproduction des anciennes épreuves du ministère n'a pas été trouvée. Une personne déléguée nous informe que, dans son milieu, la secrétaire d'école lui fera les impressions si elle le désire. Si un enseignant obtient l'information, il lui est demandé de transmettre l'information au syndicat.

2.5. Modifications aux horaires de l'école

Le syndicat rappelle les démarches de consultation dans les écoles concernant les nouveaux horaires. Il a constaté qu'une école ne respectait pas l'entente locale à propos de l'heure de début du diner. Le syndicat rappelle aux personnes déléguées de demeurer vigilantes. La période du diner est encadrée par la convention collective et ne peut pas débuter avant 11 h. Si les personnes déléguées constatent des incongruences en ce sens, elles ne doivent pas hésiter à faire respecter la convention et à faire appel au syndicat en cas de besoin.

3. SONDAGE : MOYENS DE COMMUNICATION

Afin d'optimiser le temps consacré à la création de documents d'information et de choisir les outils les plus pertinents pour transmettre les contenus, le SERV a préparé un court sondage. Celui-ci vise à mieux comprendre quels moyens de communication rejoignent le plus efficacement les membres et lesquels sont consultés réellement. En répondant au sondage, les membres doivent garder en tête d'être le plus juste possible afin que le syndicat ait un portrait réel de ce que les membres consultent. Le sondage est court et peut être rempli en quelques minutes. Les membres auront jusqu'au 12 mai 16 h pour le remplir.

Proposé par Sylvette Dubé,

Appuyé par Karine Gabriele :

A2526-CD-DEC-42

Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées partagent le lien du sondage *Moyens de communication* auprès

des membres de leur établissement. Ceux-ci auront jusqu'au 12 mai 16 h pour le remplir.

Gyslaine Filiatrault, personne déléguée à l'école Immaculée-Conception, est arrivée à 16 h 15.

4. CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE : SUIVI DE L'EXPÉRIENCE PAR VÉRONIQUE PLOURDE

En avril, Véronique Plourde a participé aux trois journées du camp de la relève syndicale CSQ. Des participantes et participants de différents milieux, d'âges et de domaines variés étaient présents. L'histoire de la CSQ a été présentée, notamment par une vidéo illustrant les progrès réalisés en moins de 100 ans et les gains obtenus au fil du temps. Le camp a aussi rappelé le rôle de Laure Gaudreau, à l'origine du mouvement syndical, qui a fondé la CEQ, devenue la CSQ. L'activité se tenait à Charlevoix.

5. PROMOTION DES ÉLÈVES SANS LES ACQUIS – RÉSULTATS DU SONDAGE

Les résultats du SERV au sondage réalisé par la FSE sont présentés à l'aide du document A2526-CD-30. Rappelons que le but de celui-ci est de mieux comprendre la situation de la promotion des élèves sans les acquis.

Il est précisé que les enseignants du préscolaire n'étaient pas invités à répondre au questionnaire. Le portrait a été dressé en novembre, mais s'il était réalisé aujourd'hui, il pourrait être encore plus préoccupant.

Les résultats du sondage seront transmis au centre afin de le tenir informé des constats. Ils seront également diffusés dans les médias pour présenter un portrait de la situation liée à la promotion des élèves sans les acquis.

6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MAI 2026 : DÉTAILS (INSCRIPTIONS PAR ZOOM ET DÉLAI – VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES ET LOGISTIQUE)

Les personnes déléguées ont reçu l'affiche et le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du 14 mai. Il est important de transmettre l'information aux membres de chaque école. Essentiellement, la rencontre portera sur les élèves HDAA. Isabelle Tremblay-Ross, conseillère à la FSE sera l'invitée qui répondra aux questions en lien avec les demandes de services et de la séquence d'identification des élèves HDAA.

Pour les inscriptions, suivre le lien FORMS [2^e assemblée générale - jeudi 14 mai 2026](#).

Il est recommandé d'utiliser une adresse courriel personnelle. Le lien pour rejoindre la rencontre sera partagé la journée de l'assemblée générale à l'adresse courriel que vous aurez donnée lors de l'inscription. Le syndicat souhaite avoir le quorum le plus rapidement possible. Il est important de faire le rappel de se brancher le plus tôt possible puisque chaque personne devra être identifiée.

7. MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le document A2526-CD-31 est présenté. Il y aura une collecte de données auprès des personnes salariées sous la forme d'un sondage qui sera envoyé dans les prochains jours. Il s'adresse aux enseignants qui étaient sous contrat ou en poste entre 2020 et 2025. Les personnes concernées auront trois semaines pour y répondre.

8. CHANTIER ÉDUCATION (2^E VOLET)

Pour faire suite au courriel du 22 avril 2026, un rappel est fait afin de remplir la consultation de la CSQ. Il s'agit de la dernière étape du chantier *En action pour l'éducation*. La

participation de tous les membres est importante. Le questionnaire prend environ 15 minutes à remplir. La consultation se déroule jusqu'au 30 avril 2026.

9. DÉCLENCHEMENT DE LA CLAUSE IPC

Statistique Canada a diffusé, le 20 avril dernier, l'indice des prix à la consommation (IPC Québec) pour le mois de mars 2026. Les résultats confirment que le seuil de déclenchement du mécanisme de protection de notre pouvoir d'achat, réintroduit dans nos conventions collectives par le Front commun, est officiellement franchi. Vous pouvez lire le document A2526-CD-32 afin de mieux comprendre le mécanisme qui est appliqué. L'ajustement sera rétroactif à compter du 31 mars 2026. Le paiement de cette rétroaction doit être versé au plus tard le 17 octobre 2026.

10. MUTATIONS

La séance de mutations aura lieu le 20 mai 2026 à 16 h 15. Chaque enseignant doit vérifier son ancienneté (document transmis à l'automne et envoyé le 13 avril aux enseignants qui sont inscrits à la séance de mutation). Toute demande de révision doit être faite avant le 13 mai. Le lien Teams sera envoyé environ une semaine avant la séance. Le syndicat a demandé aux ressources humaines de transmettre, avec les documents, les horaires des écoles.

11. COMITÉ SST PRIMAIRE

Une rencontre récente confirme une bonne collaboration entre les ressources humaines (RH) et les ressources matérielles (RM). Toutefois, les RM tardent à appliquer les recommandations. Un suivi hebdomadaire est prévu entre un cadre RH et un cadre RM. Les rapports d'inspection sont diffusés, mais les demandes passent par les directions et les équipes sur le terrain ne sont pas toujours informées. Le comité demande plus de transparence et souhaite que le personnel soit tenu au courant des démarches.

À la suite d'un droit de refus de l'an dernier, les recommandations de la CNESSST doivent être appliquées partout. Mélanie Ranger a transmis l'information aux RM, mais elle ne semble pas encore être diffusée dans tous les milieux visés.

Avant la visite d'une personne-ressource en santé et sécurité (RSS), les milieux doivent recevoir un questionnaire couvrant notamment les risques psychosociaux. Une personne déléguée souligne que l'outil manque de nuance; le comité a déjà soulevé cet enjeu. Les RSS souhaitent toutefois un questionnaire concis afin de limiter l'interprétation.

Le comité analyse le bruit dans les écoles (gymnase, local de musique, cris d'élèves à besoins particuliers).

Des règles d'utilisation de certains objets seront diffusées en prévention (ex. : éviter les guirlandes de Noël pour réduire les risques d'étranglement). D'ici octobre 2026, le centre doit déployer les règles liées aux normes en SST (programme de prévention).

Il est rappelé que l'employeur est responsable des enquêtes et de la sécurité de ses employés.

12. COMITÉ ACTES

Cynthia Bilodeau indique que la politique de développement durable a été officiellement lancée au CSSTL. Un arbre sera planté au centre PGL pour marquer ce lancement.

Une avancée importante a été amorcée par le centre : des passeurs écoscolaires seront désormais désignés et du temps sera reconnu dans la tâche des enseignants qui choisiront d'être passeur écoscolaire. Il est aussi envisagé d'avoir un membre par établissement scolaire pour relayer l'information (à l'image d'un passeur culturel). Par ailleurs, trois écoles

ont été retenues pour un projet pilote visant à réintroduire le compost en milieu scolaire : La Perdriolle, Saint-Thomas et l'école secondaire du Chêne-Bleu. Le comité souhaite documenter l'initiative afin qu'elle serve de modèle pour les écoles suivantes.

13. VARIA

13.1. Annexe 49 section 2

Pour l'année scolaire 2026-2027, huit écoles sont concernées par l'annexe 49 section 2 (ouverture de classe ou ressource enseignante). C'est le comité EHDA qui doit décider du niveau ciblé dans l'école. Les critères sont bien détaillés dans le document A2526-CD-34.

Le syndicat sera vigilant en lien avec l'organisation scolaire : s'il y a de nouvelles inscriptions qui justifient l'ouverture d'une nouvelle classe dans l'école ciblée par l'annexe 49, il est important que l'annexe 49 soit utilisée adéquatement à une autre cohorte difficile.

Une personne déléguée se dit découragée par la fermeture d'une classe d'accueil, alors que son école souhaitait plus de soutien en francisation, et lance un appel à l'aide. La présidente rappelle que les critères ont été adoptés en assemblée des personnes déléguées. Un suivi est à venir sur la décision de l'assemblée des personnes déléguées quant aux critères adoptés versus ceux retenus par le centre. Une rencontre en CRT de francisation aura lieu prochainement.

Au dernier conseil fédéral, le syndicat a appris que le ministère versera une somme additionnelle de 16,8 M\$ pour la francisation dans l'ensemble des CSS du Québec. Le mode de déploiement n'est pas encore connu. La présidente précise que la FSE poursuit le suivi du dossier, notamment sur la composition des classes liée à la francisation.

Une personne déléguée se questionne à propos de la différence entre la moyenne et le maximum par groupe. La moyenne de l'ensemble des groupes du centre est vérifiée annuellement et le syndicat s'assure du respect de cette exigence. En cas de non-respect, il intervient en vertu de la clause 8-8.01.

Vincent Thivierge, personne déléguée aux écoles Cuillierier et Sainte-Marthe a quitté à 18 h 25.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1. Trente heures de formation

Une question est soulevée sur les 30 heures de formation et le peu de libération accordée cette année. Le syndicat rappelle les consignes de début d'année : auparavant, aucune sanction n'était liée au non-respect. Toutefois, en septembre 2025, Mme Chantal Beausoleil a indiqué que des sanctions pourraient s'appliquer en cas de non-respect du 30 heures de formation.

Le syndicat rappelle que plusieurs activités peuvent compter dans ces heures (rencontres de personnes déléguées, lecture des infoservices, formation entre pairs, lectures liées au travail, etc.), y compris la participation des enseignants qui assistent aux rencontres animées par les personnes déléguées. Ces heures sont généralement faciles à atteindre, à condition de les consigner dans l'application prévue.

14.2. Temps reconnu pour les comités

Une personne déléguée questionne l'assemblée afin de savoir combien de temps est reconnu pour les comités dans les écoles. Un partage du vécu dans les écoles est fait.

14.3. Jour 0

Une personne déléguée questionne afin de savoir si un jour 0 existe et s'il peut être appliqué par sa direction. Cela n'existe pas dans la convention. Lorsqu'il y a des activités prévues pour une journée complète, les enseignants doivent prévoir du temps à leur tâche annualisée dans la section *Activités étudiantes*.

Marie-Ève Brazeau, personne déléguée à l'école Sainte-Justine, a quitté à 18 h 30.

14.4. Journées pédagogiques et rencontre du personnel enseignant

Une personne déléguée se demande si une direction peut ajouter des rencontres du personnel ou de comité lors des journées pédagogiques. Selon la clause 4-2.04 de l'entente locale, les enseignants sont consultés sur le contenu des journées pédagogiques. L'ensemble des enseignants devrait être informé dès le début de l'année scolaire du contenu des journées pédagogiques.

Levée de l'assemblée à 18 h 33


Isabelle Gariépy
Présidente


Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat